

Numéro	CA/2022-01-20/02
Date d'affichage	16/03/2022
Date de mise en ligne	16/03/2022
Date de transmission au Recteur	16/03/2022

## Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Délibération du 20 janvier 2022 portant approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal ci-après annexé de la séance du Conseil d'administration du 23 septembre 2021 soumis au vote de ses membres.

Délibération CA/2022-01-20/02	
Membres en exercice (pour rappel)	36
Membres présents ou représentés	33
Refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	33
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 21 février 2022

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.